

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mercredi 9 décembre 2015 à 19 h, à la salle 5080 du Centre administratif de la Commission scolaire, 430, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, en remplacement de Mme Paule Fortier, Johanne Beaulieu, Sandra East, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, MM. Denis Chabot et Antonio Ciarciaglino, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mme Manon Fleury, commissaire-parent.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mme Sylvie Hall, dir. serv. ress. hum., MM. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat. et François Grégoire, dir. adj. serv. ress. hum.

Mmes Paule Fortier et Danielle Laramée ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

La présidente, Mme Paule Fortier, ayant prévenu de son absence, la séance est ouverte par la vice-présidente de la Commission scolaire, Mme Josée Bastien, conformément aux articles 158 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*. Les commissaires présents forment quorum.

Il est 19 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-151209-2837

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2015.

Adopté

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-151209-2838

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2015.

Adopté

SUIVI À LA RÉOLUTION N° CE-151013-2833

M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles, à la demande du Directeur général, M. Jean-François Lachance, informe les membres du comité exécutif de la signature d'un bail afin de permettre l'ouverture de groupes au programme d'enseignement professionnel « DEP 5319 – Charpenterie-Menuiserie ».

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-151209-2839

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants :

4. Probation de gestionnaires;
5. Congédiement – Personnel professionnel – Adoption; (*huis clos*)
6. Travaux d'améliorations locatives pour le bail du programme d'enseignement professionnel « DEP 5319 – Charpenterie-Menuiserie » – Adoption;
7. Nomination d'une firme professionnelle en ingénierie (géotechnique) pour le projet de construction de la nouvelle école primaire de Saint-Eustache – Adoption;
8. Nomination d'une firme professionnelle en ingénierie (géotechnique) pour le projet de construction de la nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Domaine-Vert Nord) – Adoption;
9. Adjudication d'un contrat de service de cantine pour la nouvelle école de Saint-Joseph-du-Lac – Adoption;
10. Services alimentaires 2016-2017 : liste des prix maximums des repas de cantine et liste des prix unitaires maximums des produits complémentaires – Adoption;
11. Protocole d'entente relatif à l'aménagement et à l'utilisation d'un jardin-centre sur le terrain du Centre de formation agricole de Mirabel – Adoption;
13. Varia;

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRES

La Direction générale fait rapport sur la probation de deux gestionnaires. Elle indique que Mme Chantal Thibault, directrice adjointe à l'école secondaire Lucille-Teasdale et M. Louis Bernier, directeur adjoint à la Polyvalente Deux-Montagnes, ont accompli cette étape avec succès.

Mme Manon Fleury occupe son siège à 19 h 5.

HUIS CLOS

CONGÉDIEMENT – PERSONNEL PROFESIONNEL

Résolution n° CE-151209-2840

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 5.

Mme Johanne Beaulieu occupe son siège à 19 h 5.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-151209-2841

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 10.

CONGÉDIEMENT – PERSONNEL PROFESSIONNEL

Résolution n° CE-151209-2842

ATTENDU les dispositions prévues au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles (CSSMI);

ATTENDU les dispositions de l'article 5-9.00 de la convention collective du personnel professionnel (P5);

ATTENDU les fautes commises par le professionnel;

ATTENDU le préjudice causé aux élèves de la CSSMI pour services non rendus;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE CONGÉDIER monsieur Smail Toudert, occupant un poste d'orthophoniste à la CSSMI;

DE DEMANDER à la Direction générale d'assurer les suivis nécessaires auprès de l'employé et du Syndicat du personnel professionnel Laval-Rive-Nord (SCFP-5222).

Adopté

TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS LOCATIVES POUR LE BAIL DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL « DEP 5319 – CHARPENTERIE-MENUISERIE »

Résolution n° CE-151209-2843

ATTENDU la conclusion d'un bail par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) permettant l'ouverture de groupes au programme d'enseignement professionnel « DEP 5319 – Charpenterie-Menuiserie » conformément à la résolution n° CE-151013-2833;

ATTENDU que la conclusion d'un bail n'est pas visée par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU que cette location implique des améliorations locatives devant être réalisées par le propriétaire et assumées financièrement par le locataire;

ATTENDU que ces améliorations locatives sont de l'ordre de 150 000 \$;

ATTENDU l'article 13, al. 1 (2) LCOP, lequel permet une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public et la conclusion d'un contrat de gré à gré lorsqu'il y a un seul contractant possible en raison du droit de propriété;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ENTÉRINER la dépense relative aux améliorations locatives prévues au bail conclu par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles en vertu de la résolution n° CE-151013-2833.

Adopté

NOMINATION D'UNE FIRME PROFESSIONNELLE EN INGÉNIERIE (GÉOTECHNIQUE) POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution n° CE-151209-2844

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 7 août 2014, de réaliser le projet de construction de la nouvelle école primaire de Saint-Eustache;

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en ingénierie (géotechnique) pour la réalisation d'une étude géotechnique et géothermique, la caractérisation environnementale de site et le contrôle des matériaux pour le projet de construction de la nouvelle école primaire de Saint-Eustache;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services de la firme professionnelle en ingénierie seront inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE RETENIR la firme professionnelle en ingénierie (géotechnique) Groupe ABS inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique et géothermique, la caractérisation environnementale de site et le contrôle des matériaux pour le projet de construction de la nouvelle école primaire de Saint-Eustache;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

NOMINATION D'UNE FIRME PROFESSIONNELLE EN INGÉNIERIE (GÉOTECHNIQUE) POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE MIRABEL (SECTEUR DOMAINE-VERT NORD)

Résolution n° CE-151209-2845

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 25 juin 2015, de réaliser le projet de construction de la nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Domaine-Vert Nord);

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en ingénierie (géotechnique) pour la réalisation d'une étude géotechnique et la caractérisation environnementale de site pour le projet de construction de la nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Domaine-Vert Nord);

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services de la firme professionnelle en ingénierie seront inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE RETENIR la firme professionnelle en ingénierie (géotechnique) Groupe Qualitas inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique et la caractérisation environnementale de site pour le projet de construction de la nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Domaine-Vert Nord);

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Résolution n° CE-151209-2846

ATTENDU la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (RM-10);

ATTENDU les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

ATTENDU la recommandation de la direction de la nouvelle école primaire de Saint-Joseph-du-Lac;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADJUGER un contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) au concessionnaire « Les Délices à Edith » opéré par madame Edith Chéné, afin de desservir la nouvelle école primaire de Saint-Joseph-du-Lac jusqu'au 30 juin 2017;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

SERVICES ALIMENTAIRES 2016-2017 : LISTE DES PRIX MAXIMUMS DES REPAS DE CANTINE ET LISTE DES PRIX UNITAIRES MAXIMUMS DES PRODUITS COMPLÉMENTAIRES

Résolution n° CE-151209-2847

ATTENDU l'article 7.2.2. de la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (RM-10) stipulant que le comité exécutif approuve annuellement la liste des prix maximums;

ATTENDU la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif du ministère de l'Éducation;

ATTENDU l'importance de promouvoir une saine alimentation en favorisant les repas complets à prix modiques et constitués d'aliments de qualité supérieure;

ATTENDU l'augmentation du coût des aliments lors de la dernière année;

ATTENDU l'analyse comparative effectuée auprès des commissions scolaires environnantes;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ÉTABLIR comme suit les prix maximums des repas complets dans les services alimentaires des écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2016-2017, à savoir :

- 5,50 \$ pour trois articles dans les écoles primaires;
- 6,00 \$ pour quatre articles dans les écoles primaires;
- 5,75 \$ pour quatre articles dans les écoles secondaires;
- 6,00 \$ pour cinq articles dans les écoles secondaires.

D'ADOPTER la liste des prix maximums des produits complémentaires pour les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2016-2017;

D'ADOPTER la liste des prix maximums des repas et des produits complémentaires pour le Centre de formation des Nouvelles-Technologies et le Centre de formation agricole de Mirabel pour l'année scolaire 2016-2017;

D'ADOPTER la liste des prix maximums des articles offerts dans les machines distributrices des centres de formation professionnelle et générale adulte pour l'année scolaire 2016-2017;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 262.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET À L'UTILISATION D'UN JARDIN-CENTRE SUR LE TERRAIN DU CENTRE DE FORMATION AGRICOLE DE MIRABEL

Résolution n° CE-151209-2848

ATTENDU l'historique de partenariat entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) et la Ville de Mirabel;

ATTENDU la demande formulée par un comité de citoyens et par la Ville de Mirabel pour l'aménagement d'une halte pour cycliste (ci-après le « jardin-centre ») sur le terrain du Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM), à proximité de la rivière;

ATTENDU les discussions intervenues entre la Ville de Mirabel et le CFAM;

ATTENDU qu'il convient de déterminer les modalités d'utilisation, d'implantation et d'utilisation du jardin-centre dans une entente écrite entre la CSSMI et la Ville de Mirabel;

ATTENDU le pouvoir du comité exécutif de la CSSMI de conclure les protocoles d'entente avec les villes de son territoire, tel que prévu au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU la possibilité d'obtenir une subvention via Pacte rural pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU la résolution du conseil d'établissement du CFAM (rés. n° CE-15/16-12);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'APPROUVER la conclusion du protocole d'entente avec la Ville de Mirabel relatif à l'aménagement et à l'utilisation d'un jardin-centre sur le terrain du Centre de formation agricole de Mirabel;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit protocole d'entente, ainsi que tout autre document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit protocole d'entente au répertoire des présentes sous la cote 263.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-151209-2849

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 40.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général